

Jacques-André Haury
Député

Déclaration à propos du crédit d'étude pour la construction du MCBA dans la « Halle aux locomotives »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous me permettrez de considérer que j'ai quelque légitimité à m'exprimer au nom du comité référendaire opposé au projet de Bellerive.

1. Notre comité s'est intitulé « Pas-au-bord-du-lac », indiquant bien que notre premier objectif était de préserver les rives du lac, dans le prolongement d'une politique conduite au fil des générations par les autorités vaudoises et lausannoises.
2. Nous avons affirmé que, dans la perspective d'un développement durable, il fallait préserver les terrains non encore construits pour préférer des sites déjà occupés par des bâtiments
3. Nous avons critiqué le mauvais accès du site de Bellerive aux transports en commun
4. Nous avons critiqué un projet dépourvu de tout contexte culturel, situé entre un chantier naval et une plage publique
5. Nous avons relevé que le site de Bellerive ne se prêtait à aucun développement culturel ultérieur.

A l'évidence, le site de la Halle aux locomotives répond complètement à chacune de ces cinq objections principales.

On ajoutera que le « génie » de Lausanne, ce n'est pas d'être une ville construite au bord du lac, mais d'être d'un échelonnement de terrasses largement ouvertes sur les Alpes et le lac. Avec la démolition programmée de la tour de contrôle qui ferme la vue à partir de la place située devant le dépôt des locomotives, le public sera effectivement accueilli sur une place ouvrant une large perspective sur « le lac et les Alpes », c'est-à-dire très typique du charme de Lausanne.

Les référendaires ont affirmé leur préférence pour une extension du Musée cantonal des Beaux-Arts sur le site de Rumine. Le fait que le groupe d'étude ait retenu comme premier choix une variante située précisément sur le site de la Riponne démontre que les référendaires n'étaient pas de doux rêveurs en rupture totale avec la réalité ! Mais le Conseil d'Etat a écarté cette option, notamment en raison des difficultés qu'il y aurait à faire admettre à la population cette variante urbanistique : nous devons bien reconnaître que cette position fait preuve de réalisme et donc de sagesse.

Dans ces conditions, le projet retenu à la Gare peut être considéré comme pleinement satisfaisant pour les référendaires. En tout cas, ce n'est pas de ce comité qu'il faut craindre l'organisation d'une opposition au projet de la Gare. Je tiens

personnellement à saluer l'énergie engagée par le Conseil d'Etat pour rebondir sans délai après l'échec du 30 novembre 2008 et trouver une autre solution capable de rassembler les Vaudoises et les Vaudois.

Certaines incertitudes techniques quant à la faisabilité de ce projet en bordure d'une gare à grand trafic demeurent : nous espérons qu'elles pourront trouver les solutions nécessaires.

Pour ma part, j'apporte mon soutien enthousiaste au projet du MCBA dans la Halle aux locomotives et vous invite à entrer en matière et à accorder le crédit d'étude qui nous est proposé.

Lausanne, 22 juin 2010